Conseil Municipal du 23 octobre 2023

Procès-verbal de réunion

Personnes présentes : Christian Isoard, Nathalie Trabuc, Jean-Paul Joubert, Patricia Isoard, Alexis Isoard, Aude Pourroy-Merveille (secrétaire de séance)
Absente : Sandrine Isoard

1. **Présentation du couple reprenant potentiellement la boulangerie d'Auzet**

   Elodie et David sont dans les démarches pour racheter la boulangerie à Véronique et Dominique. Les produits et les modes de vente seront sensiblement les mêmes, ainsi que les horaires. Ils comptent être opérationnels aux environs du 1er mars 2024.

2. **PV du 18 septembre 2023**

   Ce dernier est lu.

   Au sujet de la participation financière demandée par l'association GUZU, sans nouvelle de la part de leurs dirigeants, le Conseil décide à l'unanimité d'un versement partiel de 1500€, avec un réajustement en fin de période, en fonction de la participation éventuelle d'enfants auzetans. Une délibération est faite en ce sens, approuvée à l'unanimité par le Conseil.

   Concernant l'emploi de Céline Lacaze en binôme au secrétariat de mairie, nous attendons qu'elle réussisse à joindre sa conseillère pour plus d'information sur les financements possible.

   Le PV est approuvé et signé par tous les élus présents.

3. **Fonctionnement de l'école de Barles**

   Le Conseil Municipal de Barles demande à la commune d'Auzet une participation de 3750.17€ pour l'accueil de deux enfants. Après étude des dépenses liées à l'école, les membres du Conseil délibèrent favorablement et unanimement pour ce paiement.

4. **Référent ambroisie**

   Un plan de prévention et de lutte contre la prolifération des espèces d'Ambroisie dans le département est mis en place. Nathalie Trabuc se propose comme référente territoriale et référente de milieu ; elle pourra ainsi participer à des formations mises en place par l'ARS.

   Délibération adoptée à l'unanimité.

5. <u>Prise en charge du forfait de ski pour les 12/17 ans</u>

Cette année, le forfait de ski des enfants de moins de 12 ans reviendra à 67€ pour un accès aux trois stations. Celui des adolescents de 12 à 17 ans coûtera 118€. Dans un souci d'équité, le conseil municipal prendra en charge 51€ par enfant, afin que le forfait revienne à 67€, comme le font les autres communes.

Les membres du conseil délibèrent favorablement à l'unanimité pour rembourser la mairie de Seyne (gestionnaire de la régie forfaits écoliers) de la somme de 51€ pour chaque auzetan de 12 à 17 ans ayant pris un forfait.

6. <u>Participation transports scolaire</u>

Cette année encore, le conseil adopte le principe de prise en charge de 100% du coût des transports scolaires pour les élèves issus de la commune (maternelle, primaire, collège). Il suffit de venir en mairie avec le justificatif de paiement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. <u>Logement communal « Les Clarines »</u>

Le bail signé le 10 octobre 2023 avec Madame Galatée Cioffi est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal après délibération. Le paiement débutera à partir du 1er novembre 2023.

8. <u>Syndicat D'Energie04</u>

Deux conventions de mandat sont à signer :

-pour la réfection de l'éclairage public à la Salce, d'un montant de 4285,13€ TTC (deux lampadaires)

-pour les travaux d'enfouissement des lignes du réseau de télécommunications, d'un coût de 36 305,40€ TTC.

Deux délibérations sont produites ainsi que les signatures des conventions, avec l'accord unanime du conseil municipal.

9. FODAC 2024

La décision est prise unanimement de faire un dossier FODAC afin de pouvoir acquitter les deux chantiers cités ci-dessus, puisque les deux devis viennent d'arriver en mairie (voir si ce sera accepté, car nous sommes hors délai). Délibération faite.

10. SDE : transfert de compétence « IRVE »

Le syndicat propose que la commune lui transfert cette compétence, qui concerne le « *Développement des Infrastructures publiques de Recharge de Véhicules Electriques* », c'est-à-dire la pose de bornes de recharges.

Les membres du conseil sont favorables à cela à l'unanimité. Une délibération est posée.

11. Extension de la mairie et brasserie

Nathalie Trabuc partage son projet de règlement intérieur pour les deux salles ainsi qu'un contrat de location standard. C'est opérationnel pour la location de la salle de la mairie ; mais pour la brasserie/salle des fêtes, nous attendons des nouvelles de la commission de sécurité, dont les agents sont très difficiles à joindre.

Il faudrait savoir où en est le dossier géré par Sandrine Isoard. Nathalie se renseigne.

Concernant les barnums stockés dans la brasserie, il faudrait demander un devis à Marie-Jo (?) pour la confection de housses.

12. Questions diverses

La Fontaine de l'Ours prévoit très bientôt une réunion avec les élus pour faire le point.

Provence Alpes Agglomération prévoit bientôt une réunion de secteur, qui devrait avoir lieu dans notre nouvelle salle. Il faut organiser un petit buffet, et se mettre d'accord pour la date.

Vidanges diverses (borne camping-car, estanco) : Alexis s'en occupe.

Brasserie : Jean-Paul s'en occupe.

Borne camping-car : Il faut faire un document plastifié pour expliquer la mise hors service de l'eau due au gel hivernal. (Aude Pourroy)

Pour l'extension de la mairie, l'assurance « dommage-ouvrage » semble enfin fonctionnelle. Des prises ont été réparées. APM viendra régler la porte d'entrée.

Il faudra couper un arbre qui menace de tomber au Serre.

Le principe de cotiser à l'ADIL est adopté à l'unanimité par délibération de conseil municipal.

Fin de séance : 20h52.